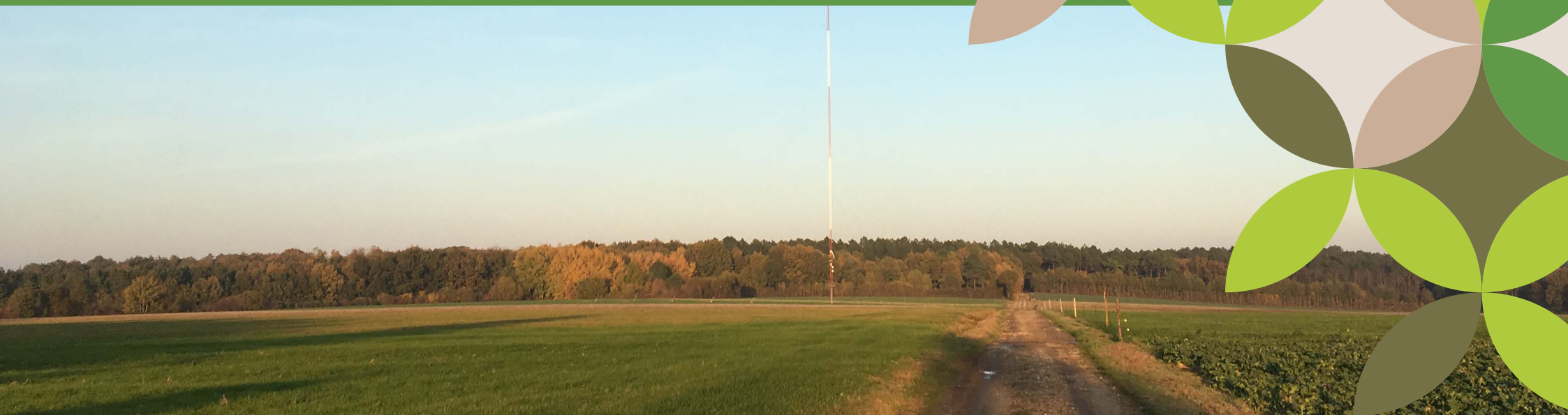


Projet du parc éolien des Brandes de l'Ozon

Lettre d'information

N°1 - Décembre 2017



Madame, Monsieur,

Après avoir recueilli les accords des conseils municipaux de Monthoiron en 2015, de Senillé-Saint-Sauveur en 2016, et de Chenevelles en 2017, les deux producteurs et exploitants d'énergies renouvelables : **JP Energie Environnement (JPee)** et **VALECO** ont initié des **études de faisabilité** pour l'implantation d'un parc éolien. Les premières études ont débuté au printemps 2017 et dureront environ 18 mois. Un dossier d'autorisation d'exploiter sera ensuite remis aux services de l'Etat pour examen, avant **une enquête publique et la décision finale du Préfet**.

Rien n'est encore décidé à ce jour. Ce sont les études techniques et environnementales qui vont permettre de déterminer la faisabilité de ce projet et également d'en définir le contour : nombre d'éoliennes, taille, puissance, emplacements.

Pour construire **un projet respectueux des enjeux du territoire**, JPee et VALECO souhaitent associer les élus, les riverains et la population locale au développement de ce projet, dès son commencement. Cette première lettre d'information, **réalisée en concertation avec les élus de votre commune**, vous présente le contexte et les objectifs en terme d'énergie éolienne, le fonctionnement d'un parc éolien, la zone d'étude et les étapes du projet éolien des Brandes de l'Ozon.

A très bientôt. L'équipe de JPee et de Valeco

Pourquoi un parc éolien ?

Une contribution locale aux défis énergétiques nationaux

Production d'électricité propre, naturelle, inépuisable, sans pollution et gaz à effet de serre

Contribution aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique

Participation locale à l'atteinte des objectifs de développement éolien régionaux et nationaux

L'éolien en Nouvelle Aquitaine

Chiffres clés à mi 2017 :

- Puissance éolienne installée : 737 MW
- Nombre de parcs éoliens : 92
- Objectifs pour 2020 : 3 000 MW

Les objectifs de la loi de transition énergétique

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CRÉISSANCE VERTE



-40%
d'émission de gaz
à effet de serre
en 2030
par rapport à 1990



-30%
de consommation
d'énergies fossiles en
2030
par rapport à 2012



32%
d'énergies renouvelables
dans la consommation
finale d'énergie en 2030
et 40% de la
production d'électricité



-50%
de consommation
énergétique finale en
2050
par rapport à 2012



-50%
de déchets mis
à la décharge
à l'horizon 2025



Baisser de
75% à 50%
la part du nucléaire
dans la production
nationale à l'horizon
2025

Des ressources nouvelles et durables pour le territoire

Dans un contexte de désengagement continu de l'État et de perception de la fiscalité professionnelle par les Communautés de Communes ou d'Agglomération, **un parc éolien génère des retombées économiques significatives et durables** permettant aux communes de maintenir leur budget à l'équilibre et de financer des projets locaux porteurs d'avenir (économies d'énergie, efficacité énergétique, aménagements, équipements et services à la population) sans avoir à augmenter les impôts locaux.

Un parc éolien rend aussi possible **l'investissement participatif** pour les collectivités (actionnariat public) et pour les habitants (épargne citoyenne), afin d'optimiser les retombées économiques et favoriser l'appropriation des projets en impliquant les populations locales dans l'aménagement de leur territoire.

De l'activité et des emplois

L'éolien représente 15 870 emplois en France (+9,6 % en 2016), dont 930 en Nouvelle Aquitaine : bureaux d'études, naturalistes, paysagistes, acousticiens, géomètres, travaux publics, électriciens, techniciens de maintenance et exploitation.

320
emplois

Etudes et développement

80
emplois

Fabrications des composants

440
emplois

Ingénierie et construction

90
emplois

Exploitation et maintenance

Le projet du parc éolien des Brandes de l'Ozon



De l'avant projet à l'autorisation

Un projet éolien se développe **étape par étape sur plusieurs années**, depuis l'identification du site jusqu'à la construction et l'exploitation. Un parc éolien doit obtenir une autorisation environnementale délivrée par le Préfet, sur la base d'un dossier comprenant des études d'impacts (écologie, paysage, acoustique) **réalisée par des experts indépendants**.



Le calendrier prévisionnel

Printemps 2017 - Eté 2018

Etude
écologique
(12 mois)

Etude
paysagère et
acoustique

Mesure
du vent

Etudes de faisabilité

Dépôt demande
d'autorisation

Automne 2018 - Automne 2019

Instruction
du dossier

Enquête
publique

Instruction par la DREAL



Les études naturalistes, paysagères, acoustiques et techniques

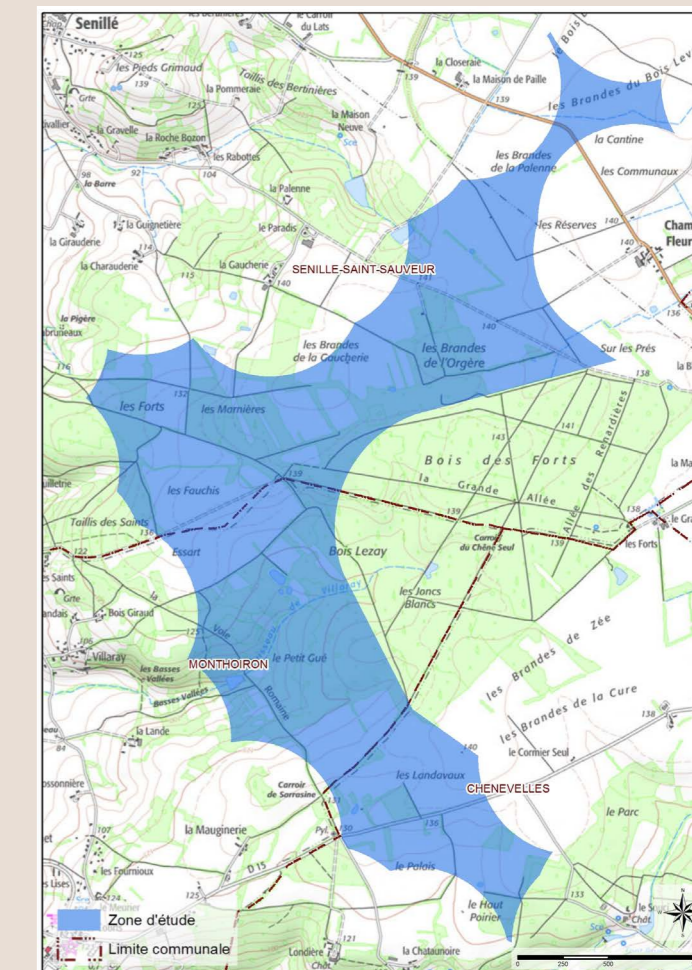
Pendant un **cycle biologique complet** (4 saisons), des naturalistes recensent sur le terrain les différentes espèces (oiseaux, chauve souris, faune, plantes) et cartographient leur occupation afin de **déterminer la faisabilité du projet** et définir une implantation et un fonctionnement de moindre impact. L'étude paysagère permet de choisir une **implantation la plus cohérente avec le paysage** et la topographie locale. L'étude acoustique détermine la faisabilité du projet en conformité avec la réglementation et définit une implantation **garantissant une absence de nuisance sonore** de jour comme de nuit pour les lieux de vie.

Enfin, Un mât de mesure du vent sera installé sur la zone d'étude pour quantifier le gisement éolien du site pendant 1 an et demi.

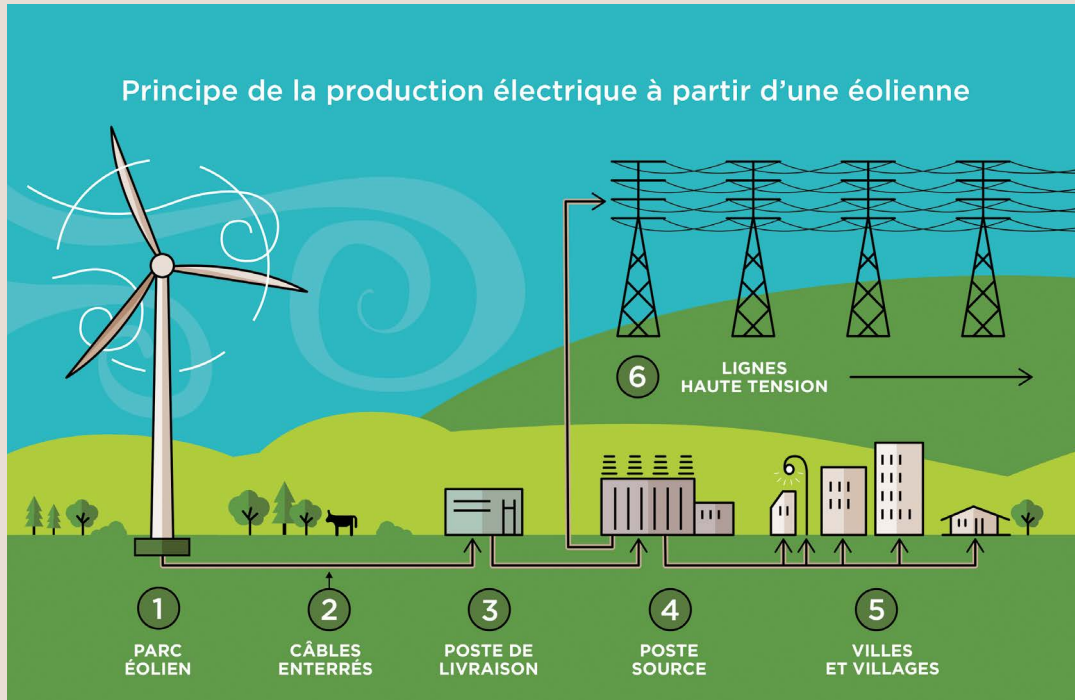


Un projet concerté

Un Comité de suivi rassemblant JPee, VALECO, les maires des 3 communes et plusieurs conseillers municipaux a été constitué. Il se réunit régulièrement afin de faire le point sur l'avancement du projet. Le Comité a ainsi choisi le nom du projet des «Brandes de l'Ozon», en référence aux brandes, qui sont des terres pauvres sur lesquelles le parc pourrait être installé, et à l'Ozon qui coule en contrebas de la zone du projet. Il a également été décidé de diffuser une information régulière aux riverains des 3 communes via des lettres d'information.



Fonctionnement d'un parc éolien



← Production électrique éolienne

- 1 **Parc éolien** La rotation des pales est convertie en énergie électrique 650 volts par la génératrice. La tension est ensuite élevée à 20 000 volts par un transformateur
- 2 **Câbles enterrés** toutes les éoliennes du parc sont reliées au poste de livraison par des câbles électriques enterrés
- 3 **Poste de livraison** c'est l'endroit où l'énergie produite est comptée puis livrée vers le poste source (réseau public) sur lequel le parc est raccordé
- 4 **Poste source** le poste source permet de distribuer de l'électricité à une tension de 20 000 Volts
- 5 **Villes et villages** la tension est abaissée dans la ville pour une utilisation conventionnelle, l'électricité peut être consommée
- 6 **Lignes haute tension** l'énergie excédentaire est renvoyée sur le réseau haute tension

Qui sommes-nous ?




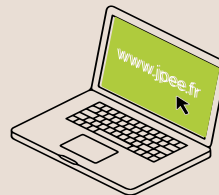
JP Energie Environnement est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables. Depuis 2004, l'entreprise familiale, développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques. La société est implantée à Caen (siège sociale), à Paris, à Nantes et Montpellier.


222 MW
parcs
en exploitation


2200
eco-épargnants


150 mille
foyers alimentés


35
salariés



Contact
Guillaume ODDON
guillaume.oddon@jppee.fr




Le Groupe VALECO est une entreprise familiale 100 % française. Présent sur le marché énergétique d'origine renouvelable depuis plus de 20 ans, le Groupe VALECO en est un pionnier. Depuis 2008 la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS est entrée dans le capital de VALECO (35,5%).

Présent à Montpellier (siège social), Amiens et Nantes, le Groupe VALECO assure toutes les phases d'un projet : développement, réalisation et exploitation.


255 MW
parcs
en exploitation


170 mille
foyers alimentés


90
salariés

Contact
Anthony ROL
anthonyrol@groupevaleco.com